HONORAIRES

(Tarifs TTC à compter du 1er janvier 2026)

TRANSACTION :

MAISONS – APPARTEMENTS

Secteur Centre-ville :

- 5 % TTC du prix de vente *

Extérieurs :

- 5,5 % TTC du prix de vente *

* avec un minimum forfaitaire de 9 000 €.

A partir de 1 000 000 € :

- Sur devis

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

TERRAINS – LOCAUX COMMERCIAUX (MURS ET DROIT AU BAIL)

- 8 % TTC du prix de vente

GARAGES

- Garage simple : Forfait de 3 000 € TTC
- Garage double : Forfait de 4 000 € TTC

Honoraire de rédaction d'acte : 350€ TTC.

LOCATION ANNUELLE :

Honoraires recherche locataires :

- 10€ TTC par m² pour visites, rédaction du bail à la charge du propriétaire et du locataire.
- 3€ TTC par m² pour l'établissement de l'état des lieux à la charge du propriétaire et du locataire.

Des frais annexes peuvent être imputés au propriétaire (à définir sur le mandat).

Honoraires de gestion :

- 8% HT du loyer mensuel charges comprises

Assurances loyers impayés :

- 2,18% TTC du loyer mensuel charges comprises

LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX :

Honoraires :

- 10 % TTC des loyers HT de la période triennale à la charge du preneur